

Mardi, 24 septembre 2013

301 **P** **NP** **DM143**

**Renée Poliquin, Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732

Télécopieur : 418 643-9474

Courriel: mine-apatite-sept-iles@bape.gouv.qc.ca

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

**OBJET : MÉMOIRE DE LA COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE SUR LE
PROJET DE MINE ARNAUD À SEPT-ÎLES**

Mesdames, Monsieur les commissaires,

Par la présente, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine* (ci-après *Québec meilleure mine*) souhaite vous communiquer ses plus vives préoccupations et ses principales recommandations concernant l'avenir du projet de Mine Arnaud à Sept-Îles.

La coalition

Rappelons que la coalition *Québec meilleure mine* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes membres issus des milieux citoyens, de la santé, de l'environnement et de milieux syndicaux. Ces organismes représentent, collectivement, plus de 250 000 individus de partout au Québec, dont les régions minières. La coalition a pour mission principale de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, et ce, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. La liste des organismes membres de la coalition peut être consultée à la fin de la présente. Nous regroupons notamment plusieurs organismes membres issus de la Côte-Nord ou dont les activités couvrent la région.

Le projet en bref

Si elle voyait le jour, cette mine deviendrait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, avec une fosse à ciel ouvert de 3,7km de longueur, 800m de largeur et 250m¹ de profondeur (dont 150m sous le niveau de la mer). Les installations minières seraient situées à 500 mètres des plus proches résidences et de la Baie-de-Sept-Îles (eaux du fleuve) et à 7km du centre-ville de Sept-Îles. Le projet générerait près de 500 millions de tonnes de résidus miniers et de stériles, affecterait l'équivalent de 5000 terrains de football, rejeterait plus de 30 000 tonnes de poussières dans l'air, ainsi que de 20 à 30 millions de litres d'eau contaminée

¹ Les dimensions référées dans la récente étude de faisabilité sont plus grandes que celles originalement référées dans l'étude d'impact (SGS Canada, juillet 2013, DA51.1: figures 16-4 et 16-6)

dans les eaux de surface ou souterraines chaque jour. Le projet nécessiterait la construction d'un immense parc à résidus miniers et d'un immense réservoir d'eau de polissage (250 millions de litres, avec une capacité totale de 1,8 milliards de litres²), le tout situé en hauteur (50 à 150 mètres) par rapport aux zones habitées, à la Baie-de-Sept-Îles et aux infrastructures publiques (dont la route régionale 138). Le projet générerait quelque 300 emplois directs pendant 28 ans. Aucune étude de viabilité économique avec les risques financiers n'est disponible à ce jour.

Notre position

Les membres de la coalition sont vivement préoccupés par l'implantation possible d'une mine à ciel ouvert de l'ampleur de celle de Mine Arnaud à proximité Sept-Îles, une ville d'environ 30 000 résidents. Si elle voyait le jour, cette mine deviendrait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, avec une fosse à ciel ouvert de 3,7km de longueur, 800m de largeur et 250m³ de profondeur (dont 150m sous le niveau de la mer). Les installations minières seraient situées à 7km du centre-ville de Sept-Îles, à 3,5 km du secteur Ferland (5000 résidents), à 500 mètres des plus proches résidences (Canton Arnaud) et en bordure de la Baie-de-Sept-Îles (eaux du fleuve). La source d'eau potable de la ville de Sept-Îles se situe à environ 1km des limites de la propriété minière de Mine Arnaud.

L'expérience démontre clairement que les mines à ciel ouvert en milieu habité occasionnent des impacts et des risques majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens affectés (poussières, eau, bruit, dynamitages, risques de gaz toxiques, risques de déversements, montagnes de résidus miniers, impacts sur la santé, impacts sociaux, impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines, etc.). Le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic (projet Osisko), en Abitibi, est particulièrement troublant et nous inquiète pour le projet Arnaud à Sept-Îles (voir notre mémoire soumis à l'ACÉE en juin 2013, ci-joint)⁴.

Après des mois d'analyses du projet Mine Arnaud à Sept-Îles, la coalition *Québec meilleure mine* demeure très insatisfaite des évaluations environnementales réalisées à ce jour par Mine Arnaud.

La coalition déplore notamment le fait que plusieurs études cruciales à l'évaluation des impacts du projet sur l'eau, sur l'air, sur la santé et sur l'environnement de Sept-Îles sont toujours manquantes ou déficientes (voir ci-dessous et ci-joints).

La coalition déplore également qu'aucune étude sur les risques financiers du projet n'a été rendue publique à ce jour.

La coalition déplore également qu'aucune des sept recommandations soumises en juin dernier à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) n'ait été mises en œuvre par Mine Arnaud.

² le triple des premières évaluations

³ Les dimensions référées dans la récente étude de faisabilité sont plus grandes que celles originalement référées dans l'étude d'impact (SGS Canada, juillet 2013, DA51.1: figures 16-4 et 16-6)

⁴ D'autres cas ailleurs dans le monde ou au Canada pourraient être également référés ici, notamment le projet Ajax près de Kamloops, en Colombie-Britannique; la mine Unimin dans les zones habitées du sud de l'Ontario et la mine Hollinger à Timmins, en Ontario.

Somme toute, la coalition *Québec meilleure mine* conclut que la population et l'environnement de Sept-Îles seraient exposées à des impacts et des risques inacceptables, et beaucoup trop élevés, si le projet allait de l'avant. C'est pour cette raison que nous soumettons à la commission du BAPE, la recommandation que le projet de Mine Arnaud, tel que proposé actuellement, ne soit pas autorisé. Les décisions liées à la sécurité, à la santé et à l'environnement doivent primer sur les décisions à caractère strictement économiques.

De l'avis de la coalition, cinq risques et impacts majeurs du projet Mine Arnaud n'ont pas été évalués adéquatement et justifient pleinement le rejet du projet à ce stade:

- 1) Les risques de déversements miniers et de glissements de terrains**, qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques en termes de destruction de résidences ou d'infrastructures situées en aval (route 138, etc.), d'impacts environnementaux pour la Baie-de-Sept-Îles, voire même de pertes de vies humaines. Nous sommes particulièrement inquiets des risques combinés que représentent le manque actuel de connaissance sur la nature et la distribution des argiles sensibles sous plusieurs secteurs du projet, l'effet de charge (ou de poids) des digues et des structures reposant sur ces argiles sensibles, et les effets potentiels des ondes de choc liées aux dynamitages et/ou à des tremblements de terre. La coalition demeure particulièrement inquiète face à ces risques, surtout dans le contexte où nous avons répertorié pas moins de 12 déversements miniers au Québec durant ces cinq dernières années, dont certains ont entraîné des dommages importants sur des infrastructures et sur l'environnement.
- 2) Les impacts sur la Baie-de-Sept-Îles non inclus.** La coalition juge inacceptable que l'étude d'impact actuelle exclut la Baie-de-Sept-Îles, alors que le projet est collé sur la Baie, que près de 20 millions de litres d'effluent minier y seraient déversés chaque jour⁵, ce qui représente une charge additionnelle, durant la vie de la mine, d'au moins 3 tonnes d'uranium, 4 tonnes d'arsenic, 6 tonnes de phosphores, 52 tonnes de manganèses et de 1500 tonnes d'autres de métaux et éléments potentiellement toxiques⁶; sans compter les risques de contamination provenant de l'écoulement des eaux souterraines (non quantifiés)⁷, des poussières (plus de 30 000 tonnes)⁸, ou de déversements accidentels qui pourraient survenir (notamment de résidus miniers ou d'eau contaminée provenant du bassin de polissage). Les risques de contamination à long terme, une fois la mine fermée, doivent également être considérés –ce qui n'a pas été fait de façon détaillée⁹. La non inclusion de la Baie-de-Sept-Îles dans l'étude d'impact nous apparaît être totalement illogique et tout-à-fait en contradiction avec les principes les plus élémentaires devant

⁵ via le ruisseau Clet, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DA17.pdf

⁶ En respectant les critères des OER, ce qui représenterait environ 4 à 1000 fois les charges naturelles actuelles selon différents éléments. Si les normes de la Directive 019 sont suivies, les charges de polluants pourraient être beaucoup plus élevées (au moins 2 à 500 fois les charges des OER selon les différents éléments) - http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DQ8-1.pdf

⁷ Écoulements confirmés, avec des risques de dépassements des critères RESIE pour certains métaux, mais non quantifiées http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DA8.pdf

⁸ Plus de 30 000 tonnes de poussières émises durant la vie de la mine - http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DA38.pdf

⁹ Les réponses de Mine Arnaud (17 septembre 2013) aux questions de la commission (10 septembre 2013) confirment que Mine Arnaud n'a aucune donnée détaillée des risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines une fois la mine fermée. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DQ15.1.pdf, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DQ15.pdf

guider toute bonne évaluation environnementale. C'est un problème qui concerne à la fois Mine Arnaud, qui semble continuer de prétendre que son projet ne pose aucun risque pour la Baie, ainsi que pour les ministères fédéraux et provinciaux qui n'ont pas exigé une telle étude. Pour la coalition, cela nous apparaît être un dangereux précédent : si on permet aujourd'hui à l'un des plus gros projets industriels de s'installer en bordure de la Baie-de-Sept-Îles sans aucune étude d'impact complète, qu'en sera-t-il pour tous les autres projets industriels qui suivront? **Cette situation pourrait même être en contraction avec des lois fédérales et/ou provinciales, notamment la Loi canadienne des évaluations environnementales et/ou la Loi québécoise sur l'environnement. Nous demandons à la commission de bien vouloir considérer d'exiger la production d'un avis juridique indépendant à ce sujet. La coalition n'exclut pas, elle aussi, la possibilité de faire produire un avis juridique indépendant à ce sujet.**

3) Les risques et les impacts pour la santé n'ont pas été pleinement considérés¹⁰, notamment les risques liés à l'exposition aux poussières, au bruit et aux impacts psychosociaux. Mine Arnaud n'applique pas correctement le principe de précaution en matière d'impact sur la santé. Les modélisations utilisées pour les émissions de poussières et pour le bruit sont, au mieux, incorrectes, au pire, faussées et biaisées. La modélisation des émissions de poussières ne tient pas compte, par exemple, des données initiales de la qualité de l'air là où vivent les citoyens (niveau de pollution de départ, avant la mine); elle ne tient pas compte non plus des émissions qui seraient créées par la construction du méga mur pendant cinq ans (à 500 mètres des résidences); et elle ne tient surtout pas compte des impacts différenciés que peuvent occasionner les poussières fines sur la santé des populations déjà sensibles ou vulnérables (enfants, personnes atteintes de maladies chroniques, asthmatiques, les individus plus sensibles à certains polluants, etc.)¹¹. La modélisation sur le bruit nous apparaît encore plus complaisante puisqu'elle s'appuie uniquement sur les normes très faibles du Québec à ce sujet. Pourtant, l'Organisation mondiale de la santé, Santé Canada et l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) préconisent une approche beaucoup plus rigoureuse et préventive dans l'évaluation des impacts du bruit sur la santé. Des études confirment que jusqu'à 25% de la population serait généralement plus sensible au bruit¹². Mine Arnaud sous-estime les impacts globaux sur la santé que peut entraîner une mine d'une telle ampleur à proximité de la population.

4) Aucune donnée publique sur les risques financiers du projet. Même sur le plan économique et financier, Mine Arnaud présente plusieurs lacunes que nous jugeons inacceptables. La coalition a notamment porté plainte au bureau du Vérificateur général du Québec afin qu'il enquête sur les risques financiers du projet, toujours inconnus à ce jour. Dans une récente étude déposée à la commission du BAPE, Mine Arnaud a retiré toutes les données sur les risques financiers du projet. On ne peut qu'y voir une série de pages blanches. Comment se fait-il que Mine Arnaud, une filiale d'Investissement Québec, qui appartient indirectement à tous les Québécois-e-s, ne divulgue pas les données sur les

¹⁰

¹¹ enfants, personnes atteintes de maladies chroniques, asthmatiques, les individus plus sensibles au bruit ou à certains polluants, etc.

¹² http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DB27.pdf

risques financiers du projet? C'est pourtant une pratique très commune dans l'industrie minière. Toutes les minières inscrites en bourse doivent le faire pour respecter les principes de transparence envers le public et leurs actionnaires¹³. Cette situation mène à l'impossibilité d'évaluer les risques réels du projet, sa rentabilité, sa viabilité et sa robustesse même face à des coûts imprévus, comme une chute drastique des prix de l'apatite, une augmentation soudaine des coûts de production, un accident environnemental majeur qui occasionnerait des coûts importants, ou encore à un arrêt des opérations à cause d'un problème technique ou une incapacité de Mine Arnaud à fournir une apatite de qualité. Les risques financiers, ce sont aussi des risques environnementaux. Les tristes événements de Lac Mégantic nous le rappellent durement.

5) Les risques d'agrandissement du projet, qui rendraient invalides plusieurs des évaluations d'impacts menées à ce jour. La coalition est particulièrement inquiète que Mine Arnaud compte agrandir le projet une fois les autorisations émises. Un projet plus gros aurait pour effet d'accroître les risques et les impacts pour l'environnement et les populations. Les lois actuelles ne prévoient qu'aucun nouvel examen public des impacts n'aurait lieu si Mine Arnaud décidait d'agrandir le projet. Jusqu'à ce jour, Mine Arnaud a toujours refusé de donner la garantie aux citoyens que la fosse à ciel ouvert ne serait jamais plus grande que celle évaluée aujourd'hui dans ce BAPE. La récente étude de faisabilité n'exclut pas, par ailleurs, une possibilité d'agrandissement de la fosse¹⁴.

Outre ces cinq risques majeurs, nous partageons également les préoccupations de la population pour la source d'eau potable de la ville, le Lac des Rapides.

En conclusion, la coalition *Québec meilleure mine* estime que le projet Mine Arnaud présente encore beaucoup trop de risques pour la sécurité, la santé et l'environnement de Sept-Îles par rapport aux bénéfices potentiels.

La coalition estime également que le projet Mine Arnaud ne répond pas à plusieurs critères du développement durable, notamment les principes de la Loi sur le développement durable du Québec (précaution, prévention, protection de l'environnement, transparence, santé et qualité de vie, etc.).

Nous comprenons que des individus ou des entrepreneurs de la région puissent vouloir bénéficier d'éventuelles retombées économiques du projet, mais la décision d'aller de l'avant ou non avec ce projet doit s'appuyer sur des considérations beaucoup plus larges. Nous réitérons que la sécurité, la santé et l'environnement doivent primer sur les critères strictement économiques. C'est pour cette raison que nous recommandons à la commission du BAPE de le rejeter à ce stade.

En terminant, la coalition *Québec meilleure mine* vous informe qu'elle déposera à la commission du BAPE un sondage que la firme Leger a réalisé récemment concernant le projet Mine Arnaud à Sept-Îles. Ce sondage confirme que ce n'est pas un petit groupe d'individus qui est préoccupé par le projet Arnaud, mais bien une large proportion de sa population.

¹³ Normes de l'Autorité des marchés financiers et de l'Institut canadien des mines

¹⁴ DA51.1, p.124

Nous constatons en effet qu'un nombre grandissant de citoyens questionne les impacts et la pertinence même de ce projet, tant sur les points de vue social, environnemental, qu'économique.

La coalition *Québec meilleure mine* souhaite d'ailleurs prendre l'occasion de féliciter les citoyens de Sept-Îles pour leur mobilisation et les encourage à se mobiliser davantage dans les prochaines semaines pour faire entendre leur voix face à ce projet hautement controversé. Plus de 100 personnes ont déposé un mémoire à ce jour, plus de 400 personnes ont marché à Sept-Îles samedi dernier, plus de 5000 demandent présentement un référendum sur le projet, c'est une mobilisation rarement vue face à projet minier au Québec... dans une région minière, en plus! Bravo!

Merci de l'attention que vous porterez à la présente,

Salutations distinguées,

Ugo Lapointe

Coalition Québec meilleure mine!

c.514.708.0134, www.quebecmeilleuremine.org

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes représentant collectivement plus de 250 000 membres partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ▪ Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ▪ Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs ▪ Comité de vigilance de Malartic ▪ Écojustice ▪ Eco-vigilance Baie-des-Chaleurs ▪ Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs ▪ Fondation Rivières ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ Groupe solidarité justice ▪ Les AmiEs de la Terre du Québec ▪ Justice transnationale extractive (JUSTE) ▪ MiningWatch Canada ▪ Minganie sans uranium ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) ▪ Société pour vaincre la pollution (SVP) ▪ Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). *Tous nouveaux membres bienvenus.*
